

13

RAPPORT

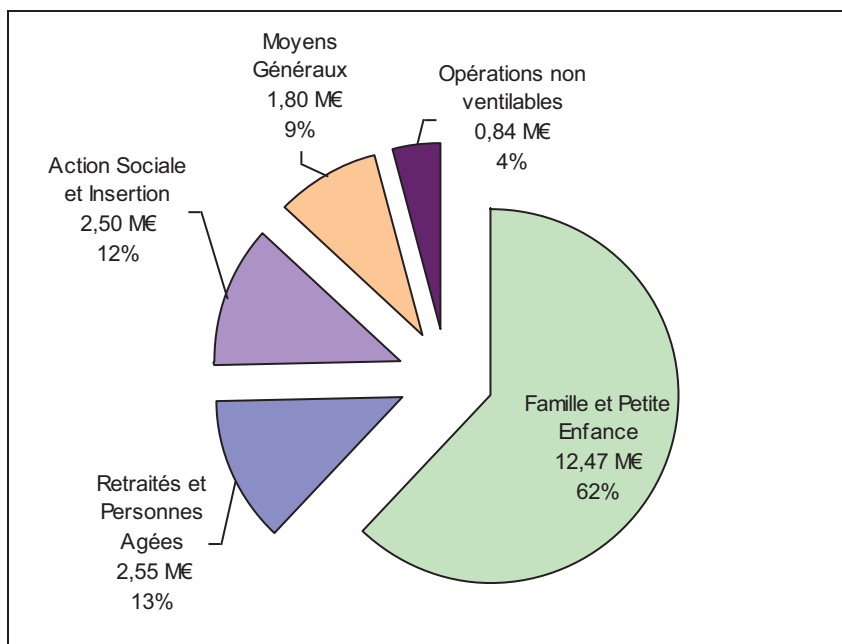
OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – PARTICIPATION DE LA VILLE DE METZ

Etablissement public rattaché à la Commune, le Centre Communal d'Action Sociale porte son propre projet social au service des messins, un projet qui s'inscrit pleinement dans la volonté de la Municipalité de conduire une politique à la fois déterminée, cohérente et diversifiée en matière de solidarité.

Cette solidarité s'exprime à travers tout un ensemble de services en direction des personnes les plus fragiles, des familles et personnes âgées, avec notamment la gestion directe de 11 établissements d'accueil de la petite enfance, 2 ludothèques, 2 relais assistantes maternelles, 6 foyers-logements pour personnes âgées, ainsi qu'un soutien au secteur associatif pour près de 3,9 M€.

Pour l'année 2010, le CCAS présente un budget prévisionnel de fonctionnement qui s'élève à 20,16 M€. Hors mesures de nature financière, le budget strictement consacré à l'«activité» du CCAS est en évolution de 2% par rapport à 2009.

Budget de fonctionnement par Pôles d'intervention :



Ce budget 2010 est également marqué par l'inscription de nouvelles recettes petite enfance, liées à la politique de « réservation de berceaux », qui viennent ainsi augmenter les capacités de financement d'actions (59 000 €), sans recours systématique à la subvention municipale.

La subvention de la Ville de Metz, pour sa part, est inscrite à hauteur de 11 697 500 € au budget primitif municipal et représente 58% des recettes du CCAS.

Ce financement municipal se répartit de la manière suivante : 48% pour le secteur de la famille et petite enfance, 13% pour les actions menées en direction des retraités et personnes âgées, 17% au titre des interventions d'action sociale et insertion ainsi que 22% pour les services généraux.

Cet engagement vise à soutenir l'aide aux familles dans un contexte où la crise économique vient toucher plus durement les ménages les plus fragiles, ainsi qu'à conforter l'activité des services du CCAS dans une logique de qualité, de proximité et de solidarité, mais aussi d'innovation, en fonction de ses domaines de compétence.

Famille et petite enfance,

Poursuivre l'expérimentation de l'accueil en horaires atypiques et de nuit

Augmenter les capacités d'accueil collectif

Construire le schéma de développement du prochain Contrat Enfance Jeunesse

Avec un volume de dépenses estimées à près de 12,5 M€, la politique petite enfance du CCAS constitue un axe fort de son activité, que ce soit à travers la gestion de services d'accueil et d'information, comme dans le soutien apporté aux associations messines.

Dans ce domaine, l'année 2009 a vu la mise en place de la première phase du dispositif modulaire d'accueil petite enfance en horaires atypiques, avec l'ouverture de 10 places en accueil familial et l'extension des horaires d'ouverture du Multi-accueil de la Grange aux Bois (6H00 -22H00).

En 2010, le CCAS poursuivra cette expérimentation avec la mise en route opérationnelle de la « micro-crèche » (9 places) sur le quartier de Bellecroix.

Le lancement des études pour la construction d'un nouvel établissement de 60 places alliant des espaces de création artistique, dans le quartier de l'Amphithéâtre, est également prévu et trouvera sa traduction budgétaire dans les exercices futurs, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le CCAS poursuit également sur 2010 la démarche de partenariat avec les institutions et entreprises pour la « réservation de berceaux » qui a déjà trouvé sa traduction concrète en 2009 avec 22 places réservées.

Retraités et personnes âgées

Promouvoir la place des seniors dans la cité

Adapter l'offre d'hébergement personnes âgées

Lutter contre l'isolement et soutenir les personnes les plus fragiles

En 2009, les premières assises « Seniors dans la Cité » organisées par le CCAS à l'Arsenal ont connu un franc succès avec plus de 350 participants. De nouveaux services de lutte contre l'isolement des personnes âgées ont également été mis en place avec l'acquisition d'un minibus et le recrutement d'un assistant de convivialité pour les visites au domicile des personnes âgées suivies par le service social spécialisé du CCAS.

Pour 2010, le CCAS s'attachera à la mise en œuvre du programme d'actions prévu dans le cadre de la candidature de Metz au label national « bien vieillir – vivre ensemble » ; cela se traduira notamment par l'organisation de rencontres thématiques suite aux premières assises 2009 et la réalisation d'un « audit urbain ».

Le lancement d'une opération de réhabilitation du foyer logement pour personnes âgées « Désiremont » à Bellecroix, en partenariat avec l'OPH de Metz, entrera dans sa phase pré-opérationnelle en 2010, avec pour objectifs le confort des résidents, l'adaptation des logements et la recherche d'économies d'énergie.

Enfin, dans le but de vaincre l'isolement et d'améliorer le confort des personnes fragiles, le CCAS a prévu la prise en charge de nouveaux services selon conditions de ressources. Un budget de 33 000 € est consacré à des actions de télé-alarme, consultations d'ergothérapie, ou chèques sorties. Le CCAS s'engage également dans la révision des barèmes de sa carte repas pour les personnes âgées servies en foyer restaurant ou livrées à domicile. L'enveloppe de 51 000 € consacrée à cette aide individuelle va permettre aux seniors messins disposant de faibles ressources de bénéficier d'une diminution significative du prix de la prestation repas d'au moins 1,60 € par repas.

Action sociale et insertion,

Aider dans l'urgence

Accompagner dans les difficultés sociales et économiques

Initier de nouveaux modes d'intervention : la « carte famille »

En 2009, l'instauration d'une commission de secours d'urgence Multi Partenariale et l'édition du « Guide de l'urgence sociale » ont constitué des réponses nouvelles venues accompagner l'action quotidienne des services sociaux du CCAS face aux besoins accrus liés à la crise économique. Sur l'année 2009, le nombre d'aides accordées par le CCAS a augmenté de près de 80% et les dépenses effectivement consacrées à ce poste d'aide d'urgence ont doublé.

Le budget 2010 prévoit donc de réévaluer à nouveau de 42% l'enveloppe des crédits consacrés à ces secours individuels (203 000 €). Il intègre également la possibilité d'intervenir en partenariat sur de nouveaux dispositifs d'urgence sociale ou d'insertion, telle une halte de nuit pour l'hiver 2010/2011.

Parce qu'il est important, dans le contexte de crise actuel, de permettre au plus grand nombre d'accéder à des activités de loisirs qui contribuent à la qualité de vie, à l'épanouissement de chacun, le CCAS propose de faire bénéficier les enfants de 3 à 12 ans de familles messines d'une aide financière de type « carte famille » pour la pratique d'activités culturelles ou sportives dispensées par les associations locales ou les structures municipales. Cette aide (150 000 €) est prévue pour la rentrée de 2010 et sera attribuée forfaitairement, sous conditions de ressources. Un effort de solidarité municipale sera ainsi mis en œuvre pour accompagner les familles particulièrement touchées par la crise économique.

Il est à noter enfin que pour 2010, le CCAS prévoit une enveloppe budgétaire de 350 000 € consacrée au Programme de Réussite Educative mis en œuvre en lien avec le Service Politique de la Ville.

Pour la réalisation de ce programme d'actions et afin de permettre au CCAS de mener à bien ses missions, il est proposé au Conseil Municipal le versement au CCAS, au titre de 2010, d'une subvention de fonctionnement de 11 697 500 €.

La motion est en conséquence.

MOTION

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – PARTICIPATION DE LA VILLE DE METZ

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances et des Affaires Economiques entendue,

VU l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2009 portant approbation du budget primitif 2010,

DECIDE le versement d'une subvention de fonctionnement de 11 697 500 €.

PRECISE que les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant au versement de cette subvention.

Dominique GROS
Maire de Metz
Conseiller Général de la Moselle